

Traitement thermique Comment ça marche ?

01 Demande de devis

Vous avez établi votre devis par mail ou par téléphone avec l'un(e) de nos conseiller(e)s

01



02

Validation du devis

Vous avez choisi une intervention de désinsectisation par traitement écologique dit "thermique"
Vous avez reçu le protocole détection canine ainsi qu'une date d'intervention

03 Détection canine

la détection canine va déterminer la ou les zones infestées, le taux d'infestation, le temps de traitement et les recommandations sur-mesures correspondant à votre habitation Le diagnostic vous est transmis sur place.

03



04

Traitement écologique dit Thermique

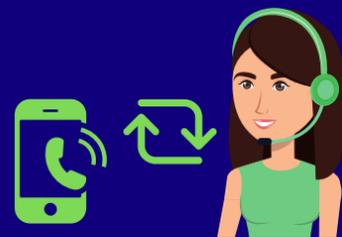
(vapeur sèche)

Lutte mécanique
Traitement des zones et aux alentours à la vapeur sèche de l'ensemble des éléments infestés
Travaux d'herméticité si nécessaire
Pose de piègeage + Monitoring

05 Un suivi après intervention

Nous faisons le point ensemble au 8e et 15e jour après le premier traitement.
Dossier clôturé à 30 jours

05



+ Notre plus



Accompagnement psychologique en cas de besoin.

Notre équipe prend en compte votre état psychologique et met tout en place pour faciliter au plus vite la résolution du problème.

Recommandé et certifié par :



Agréé CERTIBIOTOCIDE
Traitements raisonnés



rendez-vous sur :

www.franceinfopunaises.fr



01 84 60 99 25

Conseillers disponibles du Lundi au samedi de 8h- 19h